

Formation SSIAP 1

(Diplôme d'Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes)

SÉCURITÉ INCENDIE

La formation SSIAP 1 a pour objectif d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.



Présentation

L'agent des services de sécurité incendie a pour missions : la prévention des incendies, la sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie et d'assistance à personnes, l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie, l'alerte et l'accueil des secours, l'évacuation du public, l'intervention précoce face aux incendies, l'assistance à personnes au sein des établissements où il exerce et l'exploitation du PC de sécurité incendie.

Des épreuves d'évaluation sont prévues dans le cadre de l'arrêté du 2 mai 2005.



Durée

74 h (examen inclus)

Délai moyen d'accès : 3 semaines sous réserve de l'obtention de tous les documents.



Lieu

CREFOPS Ile de France
CREFOPS Sud Ouest



Équivalence / Suivi de parcours

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005, des équivalences et/ou réduction de parcours sont possibles pour sapeurs-pompiers et pompiers militaires, après étude du dossier.

Les titulaires du SSIAP 1 peuvent suivre une formation SSIAP 2 après 1607h d'expérience justifiée en tant que SSIAP 1.



Pré-requis

- Satisfaire à une évaluation, réalisée par le CREFOPS, de la capacité du candidat à rédiger sur la main courante les anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours

- Etre titulaire d'un des brevets de secourisme suivants : Prévention et Secours Civiques (PSC 1) de moins de 2 ans, Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou Premiers Secours en Equipe (PSE 1) en cours de validité, Recyclage en secourisme de moins de 2 ans

- Etre apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical (fourni par CREFOPS), selon modèle déterminé, datant de moins de 3 mois.

- Le certificat doit être conforme à l'annexe 7 de l'arrêté du 2 mai 2005.



Modalités pédagogiques

La formation SSIAP 1 se déroule sous forme de cours et d'exercices pratiques de mise en situation réelle. Le programme est conforme à l'arrêté du 2 mai 2005.



Réviser sur MyCrefops !

L'application mobile disponible sur Appstore et Google Play.

Programme

Le feu et ses conséquences

Le feu
Le comportement au feu

Sécurité incendie

Principes de classement des établissements
Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
Desserte des bâtiments
Cloisonnement d'isolation des risques
Evacuation du public et des occupants
Désenfumage
Eclairage de sécurité
Présentation des différents moyens de secours

Installations techniques

Installations électriques
Ascenseurs et nacelles
Installations fixes d'extinction automatique
Colonnes sèches et humides
Système de sécurité incendie

Rôle et missions des agents de sécurité incendie

Le service de sécurité
Présentation des consignes de sécurité et main courante
Poste de sécurité
Rondes de sécurité et surveillance des travaux
Mise en oeuvre des moyens d'extinction
Appel et réception des services publics de secours
Sensibilisation des occupants

Exercices pratiques

Concrétisation des acquis

Visites applicatives
Mises en situation d'intervention

Évaluation

UNE ÉPREUVE ÉCRITE

Q.C.M. de 30 questions portant sur l'ensemble du programme.

UNE ÉPREUVE PRATIQUE

Réalisation d'une ronde avec des anomalies et découverte d'un sinistre.

Des questions du jury compléteront la ronde.

A l'issue, le candidat renseignera une main courante sur l'une des anomalies constatées.

Certification

Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique.

Le candidat conserve le bénéfice de chaque épreuve validée seule, pendant un an. Il peut ne repasser que l'épreuve à laquelle il a échoué, sans suivre de nouveau la formation. L'examen permet l'obtention du diplôme SSIAP 1 à recycler tous les 3 ans avant la date de fin de validité.